

Parcours d'une demande de renseignements oraux sur le sous-sol, en présentiel (relatifs aux risques de mouvements de terrain)

Pour quoi ?

- Dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire : pour avoir des explications sur l'avis rendu par l'Inspection Générale des Carrières (IGC) et sur les conditions de mise en œuvre des prescriptions formulées
- Ou à l'occasion d'un projet immobilier (ex : achat, futurs travaux) pour avoir :
 - Des informations sur la situation du terrain concerné vis-à-vis des anciennes carrières ou de la dissolution du gypse antéludien
 - Des informations sur les risques pouvant en résulter et les méthodes de prévention
 - Un pré-avis oral sur une future demande d'autorisation de construire
- Je retrouve toutes les modalités sur www.paris.fr/carrieres

Attention, ces rendez-vous ne sont pas adaptés pour :

- Signaler un incident

Pour cela, j'envoie un mail à igc.dvd@paris.fr en indiquant la localisation précise de l'incident et en joignant un plan de situation ainsi qu'une photo





- Traiter du déroulement d'un chantier de consolidation

Pour cela, j'envoie un mail à igc.dvd@paris.fr

- Aborder des problématiques d'infiltration des eaux pluviales ou de retrait-gonflement des argiles

Pour cela, je me rapproche de la collectivité dont je dépends

Les étapes du parcours :

1		Je choisis un créneau via : RDV renseignements IGC <i>Je reçois un accusé de réception</i> <i>Je peux décaler ou annuler mon RDV si besoin via RDV renseignements IGC</i>
2		Le jour du rendez-vous, je me rends au : 86 rue Regnault 75013 Paris Je me présente 10 minutes avant l'heure du rendez-vous à l'accueil
3		J'échange avec un agent de l'IGC L'entretien dure 25 minutes maximum
4		Après le rendez-vous, un formulaire de satisfaction m'est envoyé <i>J'y réponds si je le souhaite</i>